

**MAIRIE DE MAVILLY-MANDELLOT**  
**Séance du 19 mai 2014**

L'an deux mil dix neuf mai à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de MAVILLY-MANDELLOT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Thierry LAINÉ,

Présents : Mesdames Martine PINTE, Annick GÉRARD, Messieurs Sylvain BRUCHARD, Régis MARLET, Alain DUCHESNE, DROMARD Guy, Alexander COLLEY, Cyril JACOTOT  
Absente Béatrice FINOT a donné pouvoir à Alexander COLLEY

Secrétaire de séance : BRUCHARD Sylvain

**Désignation des représentants à la CLETC.** (délib 2014-28)

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, et par conséquent des instances communautaires, les communes membres de la Communauté d'Agglomération sont appelées à désigner leurs représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges –CLETC-  
Après délibération, le Conseil Municipal, a élu à l'unanimité Madame Martine PINTE Titulaire et Monsieur Régis MARLET suppléant.

**Commission des impôts directes Elections** (délib 2014-29)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après avoir délibéré le Conseil élit les membres suivants :

**MEMBRES TITULAIRES**

TAXE D'HABITATION : MM. GERARD Denis, DEMONT Franck LEBROT Guy

TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES : MM. BRUCHARD Marcel, GAGNEPAIN Alain, DUCHESNES Alain

TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIES : MM PARIGOT Vincent, BIDOT Charles, JACOTOT Cyril

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : MM. COLLEY Alexander, DEMONT Franck, FINOT Stéphane

PROPRIETAIRES DE BOIS : M Stéphane FINOT, Mme Agnès STRIFFLING

**MEMBRES SUPPLEANTS**

TAXE D'HABITATION : Me NAVREZ Ginette, Me LESAVRE Brigitte,

TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES : MM GAGNEPAIN Pierre André, D'ANGELO Franck, NARDIN Christian

TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIES : MM BIDOT Pascal, JACOTOT Olivier, Me GAGNEPAIN Marthe.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : MM RIPERT Gilles Luc POTHIER

PROPRIETAIRES DE BOIS : MM GANGEPAIN Jean Louis, JACOTOT Jean Pierre

**Tour de garde pour les élections européennes :**

8 H 10 H M LAINE Me GERARD

10 H 12 H MM MARLET ET GAGNEPAIN

12 H 14 H MM JACOTOT ET BRUCHARD

14 H 16 H MM COLLEY ET DROMARD

16 H 18 H M DUCHESNE ME PINTE

### **Plan Local d'Urbanisme :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que peu de modifications ont été apportées depuis la dernière réunion. Des dispositions différentes des règles ci-dessous seront possibles lorsqu'elles résulteront d'une recherche architecturale particulière et d'une volonté manifeste d'intégration au site.....

Dans le secteur AH : la loi ALUR va faire des modifications extension uniquement en terrain agricole a condition qu'ils ne compromettent pas le caractère agricole de la zone

Une dernière réunion publique aura lieu, puis une enquête publique. L'application du PLU est prévue pour 2015.

### **Presbytère :**

La commune peut encore bénéficier d'une enveloppe pour l'étude du devenir du presbytère.

Voir également avec un notaire ou des agences.

### **Voirie :**

La subvention pour les travaux de la rue Molle Pierre a été accordée soit 16 196.40 sur un montant de 41 523 €

L'entreprise qui a effectué les travaux de la rue des Ouches, doit repasser afin de refaire des travaux suite à la pousse de liserons sous le bitume.

Il est demandé à la commission d'aménagement de prendre rendez-vous avec la société ROUGEOT

La réfection des voies D23 et D11 est prévu par le Conseil Général.

La commission aménagement doit réfléchir sur la possibilité d'aménager la D11 avec un radar ou autres systèmes pour la sécurité des piétons.

### **Compte rendu des commissions :**

#### Ecole et rythmes scolaires :

La loi est assoupli, il est possible de faire un aménagement de 3 h au lieu  $\frac{3}{4}$  heures/j

Il faut voir avec la communauté d'agglomération et les autres communes pour l'organisation.

#### Communication :

- En attente des devis pour l'impression du journal
- Achats de 2 ordinateurs portables pour les formations informatiques.
- Organisation d'un troc aux plantes.
- Concours de fleurissement pour les enfants

#### Aménagement:

La commission prévoit et soumet au Conseil :

- la réhabilitation de la fontaine du château,
- Aménagement de la place de l'Eglise,
- Enlever le panneau de basket après avoir vu le propriétaire
- Abreuvoir le long du mur de M Montagny. A qui appartient-il ?
- Remettre le calvaire en valeur, Madame Serveau donne son accord pour abattre le sapin.
- Carrefour à l'entrée du village, demande de mettre qu'un seul panneau

#### Commission cérémonies annuelles :

Il est demandé de renégocier la quantité pour le repas des anciens.

## QUESTIONS DIVERSES

Pour les têtes de chênes se rapprocher de Monsieur BRUCHARD Sylvain (3 € le stère)

Le transfert de la mairie dans la salle des fêtes est programmé pour le samedi 28 juin de 8 h à 12 h et le transfert des tables de l'école est prévu le samedi 5 juillet 2014.

Bâtiment en salubrité, un courrier sera envoyé aux héritiers de Melle DROMARD et à Monsieur GRUZELLE Didier

Le spectacle de l'école est prévu le 21 juin 2014

fin de la séance à 23 h